

Suivi des plans d'eau des bassins Rhône- Méditerranée et Corse en application de la Directive Cadre sur l'Eau

(Sites de Référence, Réseau de Contrôle de Surveillance et Contrôle
Opérationnel)

Note synthétique d'interprétation des résultats

Retenue de Puylaurent

(48 : Lozère)

Campagnes 2011

VI – Décembre 2012



Méthodologie

Contenu des suivis

Le tableau suivant résume les différents éléments suivis par année et les fréquences d'intervention associées. Il s'agit du suivi qualitatif type mis en place sur les plans d'eau du programme de surveillance. Les différents paramètres physico-chimiques analysés sur l'eau sont suivis lors de quatre campagnes calées aux différentes phases du cycle annuel de fonctionnement du plan d'eau, soit entre le mois de février et le mois d'octobre.

		Paramètres	Type de prélèvements/ Mesures	HIVER	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE
Sur EAU	Mesures in situ	O2 dis. (mg/l, %sat.), pH, COND (25°C), T°C, transparence secchi	Profils verticaux	X	X	X	X
	Physico-chimie classique	DBO5, PO4, Ptot, NH4, NKJ, NO3, NO2, COT, COD, MEST, Turbidité, Si dissoute	Prélèvement intégré et prélèvement ponctuel de fond	X	X	X	X
	Substances prioritaires, autres substances et pesticides	Micropolluants*	Prélèvement intégré et prélèvement ponctuel de fond	X	X	X	X
	Pigments chlorophylliens	Chlorophylle a + phéopigments	Prélèvement intégré	X	X	X	X
	Minéralisation	Ca ²⁺ , Na ⁺ , Mg ²⁺ , K ⁺ , dureté, TA, TAC, SO ₄ ²⁻ , Cl ⁻ , HCO ₃ ⁻	Prélèvement intégré	X			
Sur SEDIMENTS	Eau interstitielle : Physico-chimie		PO4, Ptot, NH4				
	Phase solide (<2mm)	Physico-chimie	Corg., Ptot, NKJ, Granulométrie, perte au feu	Prélèvement ponctuel au point de plus grande profondeur			X
		Substances prioritaires, autres substances et pesticides	Micropolluants*				
HYDROBIOLOGIE et HYDROMORPHOLOGIE		Phytoplancton	Prélèvement intégré (Cemagref/Utermöhl)	X	X	X	X
		Oligochètes	IOBL				X
		Mollusques	IMOL				X
		Macrophytes	Protocole Cemagref (nov.2007)			X	
		Hydromorphologie	A partir du Lake Habitat Survey (LHS)			X	
		Suivi piscicole	Protocole CEN (en charge de l'ONEMA)			X	

* : se référer à l'annexe 5 de la circulaire DCE 2006/16, analyses à réaliser sur les paramètres pertinents à suivre sur le support concerné

Outils d'interprétation (détails en annexe 2)

L'interprétation des résultats a été réalisée selon deux approches complémentaires s'appuyant, d'une part sur une méthode largement utilisée pour évaluer le niveau trophique des plans d'eau (Diagnose rapide) et d'autre part, sur l'Arrêté du 25 janvier 2010 permettant de qualifier les masses d'eau en termes d'état selon la DCE.

Diagnose rapide

Cette méthode a été mise au point par le Cemagref (protocole actualisé de 2003) et renseigne sur la qualité générale du plan d'eau en rapport avec son niveau trophique. Ce n'est pas une interprétation en termes d'état au sens de la DCE.

Etat écologique et état chimique au sens de la DCE

La présente note synthétique définit également un état écologique et un état chimique liés à un niveau de confiance. Cette évaluation est réalisée suivant les préconisations de l'« Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface ».

Caractéristiques du plan d'eau

Nom : **Puylaurent**

Code lac : **V5045103**

Masse d'eau : **FRDL88**

Département : **48 (Lozère)**

Région : **Languedoc-Roussillon**

Origine : **Anthropique** (Masse d'Eau Fortement Modifiée)

Typologie : **A5 = retenue de moyenne montagne, non calcaire, profonde**

Altitude (NGF) : **939**

Superficie (ha) : **50**

Volume (hm³) : **12,8**

Profondeur maximum (m) : **58**

Temps de séjour (j) : **66 (estimation STE)**

Tributaire(s) : **Chassezac, Ruisseau de Malaval**

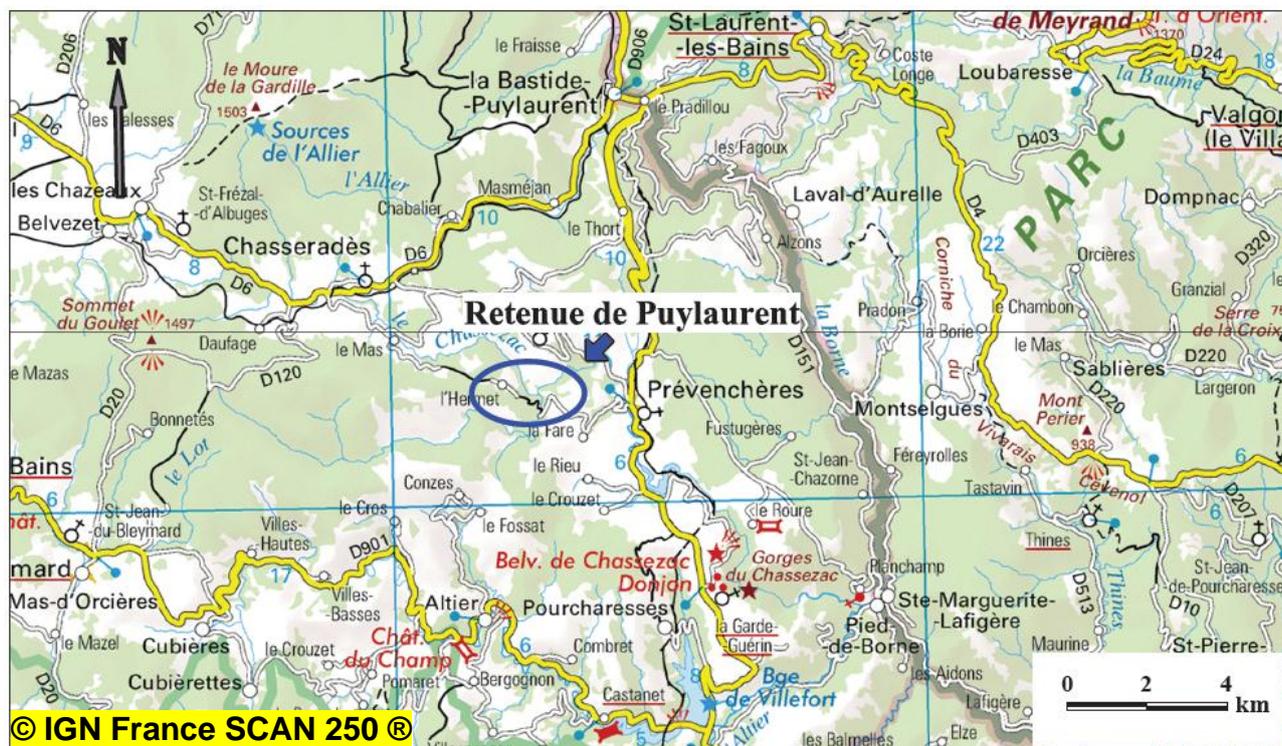
Exutoire(s) : **Chassezac**

Réseau de suivi DCE : **Masse d'eau hors réseaux** (Cf. Annexe 1) *suivie afin de préciser l'état du plan d'eau en l'absence de données disponibles*

Période/Année de suivi : **2011**

Objectif de bon potentiel : **2015**

Des informations complémentaires sur le contexte général du plan d'eau, sur les enjeux et le programme de mesure sont disponibles via l'atlas internet de bassin.



Carte de localisation de la retenue de Puylaurent

Résultats - Interprétation

La retenue de Puylaurent est située dans le département de la Lozère (48) à une altitude de 939 m NGF sur les communes de la Bastide-Puylaurent et de Prévenchères. Elle collecte les eaux du Chassezac et de son affluent, le ruisseau de Malaval, grâce à sa voute récente (1995) de 73 m de hauteur. La production d'énergie électrique est la principale vocation de cet ouvrage, propriété d'EDF. Un fort marnage estival et l'encaissement de ce plan d'eau n'autorisent pas la pratique de loisirs aquatiques. Sa superficie est de 50 ha pour une capacité de stockage de 12,8 millions de m³. La profondeur maximale mesurée en 2011 est de 58 m. Cependant, l'accumulation d'arbres et autres débris organiques grossiers (non enlèvement lors de la mise en charge du barrage) n'a pas permis une mesure précise de la profondeur maximale.

Diagnose rapide

Sur la base des résultats acquis en 2011, la retenue de Puylaurent présente une qualité générale la classant dans la catégorie des plans d'eau **méso-eutrophes**. La chimie des eaux traduit des apports modérés en nutriments, une faible production primaire mais une demande élevée en oxygène pour dégrader la matière organique accumulée dans les sédiments. En effet, la chimie du sédiment témoigne d'une charge importante en matière organique et en phosphore de ce compartiment en lien probable avec une accumulation de débris organiques grossiers lors de la mise en eau de l'ouvrage hydraulique. Le phénomène de relargage existe mais demeure modéré en raison du soutirage des eaux du fond désoxygénées qui permet le maintien d'une oxygénation correcte de la couche profonde. L'indice planctonique est également en limite de classes mésotrophe/eutrophe.

Les résultats détaillés de la diagnose rapide sont présentés en annexe 3.

Etat écologique et chimique au sens de la DCE

Sur la base des éléments actuellement pris en compte pour l'évaluation DCE, la retenue de Puylaurent est classée en **bon potentiel écologique** d'après les résultats obtenus en 2011 (Cf. annexe 4). Il faut cependant noter que cette évaluation tient compte de la règle d'assouplissement, permettant sous certaines conditions de classer le plan d'eau en bon état écologique même si un paramètre constitutif d'un élément de qualité physico-chimique général est classé en état moyen : ce qui est le cas pour cette retenue avec l'azote minéral maximal.

La retenue de Puylaurent est classée en **bon état chimique** (Cf. Annexe 5) puisque aucune des substances prises en compte pour évaluer l'état chimique ne dépasse les normes de qualité environnementales.

Des informations complémentaires sur les différents éléments suivis sont présentées en annexe 6.

Suivi piscicole

La retenue de Puylaurent n'a pas fait l'objet d'une étude piscicole dans le cadre de ce suivi, le plan d'eau n'étant pas intégré au réseau de contrôle de surveillance, ni au contrôle opérationnel.

Annexe 1 : Programme de surveillance

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), un programme de surveillance doit être établi pour suivre l'état écologique (ou le potentiel écologique) et l'état chimique des eaux douces de surface.

Différents réseaux constituent le programme de surveillance. Parmi ceux-ci, deux réseaux sont actuellement mis en œuvre sur les plans d'eau :

- Le réseau de contrôle de surveillance (RCS) vise à donner une image globale de la qualité des eaux. Tous les plans d'eau naturels supérieurs à 50 ha ont été pris en compte sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Pour les plans d'eau d'origine anthropique, une sélection a été opérée parmi les plans d'eau supérieurs à 50 ha, afin de couvrir au mieux les différents types présents (grandes retenues, plans d'eau de digue, plans d'eau de creusement).
- Le contrôle opérationnel (CO) vise à suivre spécifiquement les masses d'eau (naturelles ou anthropiques) supérieures à 50 ha, à risque de non atteinte du bon état (ou du bon potentiel) des eaux en 2015.

Au total, 80 plans d'eau sont suivis sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre des deux réseaux RCS et CO.

Le contenu du programme de suivi sur les plans d'eau est identique pour le RCS et le CO. Un plan d'eau concerné par le CO sera cependant suivi à une fréquence plus soutenue (tous les 3 ans) comparativement à un plan d'eau strictement visé par le RCS (tous les 6 ans).

Un suivi « allégé » a été mené sur quatorze plans d'eau identifiés en tant que masses d'eaux DCE mais non intégrés aux réseaux RCS et CO. Ce suivi s'inscrit dans le cadre de la préparation du nouvel état des lieux du bassin Rhône-Méditerranée afin de préciser l'état de ces plans d'eau en l'absence de données milieux disponibles. Neuf plans d'eau ont ainsi été suivis en 2011 et cinq en 2012.

Le contenu du programme de suivi de ces plans d'eau est dit « allégé » puisqu'ils ne font pas l'objet de prélèvements d'eau de fond et seule l'étude du peuplement phytoplanctonique est réalisée concernant l'hydrobiologie. Le contenu du suivi est ainsi restreint aux seuls éléments permettant à ce jour de définir l'état écologique et chimique des plans d'eau selon l'arrêté "Surveillance" du 25 janvier 2010.

Annexe 2 : Les outils d'interprétation

La Diagnose rapide

(d'après le Protocole actualisé de la diagnose rapide des plans d'eau, Jacques Barbe, Michel Lafont, Jacques Mouthon, Michel Philippe, Cemagref, Agence de l'Eau RMC, juillet 2003).

L'interprétation de la diagnose rapide s'appuie sur plusieurs types d'indices : les indices spécifiques basés sur un paramètre particulier, les indices fonctionnels élaborés à partir d'un ou de plusieurs paramètres regroupés pour refléter un aspect fonctionnel du plan d'eau. Ils sont de nature physico-chimique ou biologique.

Ils sont tous construits pour s'échelonner en fonction de la dégradation de la qualité du milieu suivant une échelle de 0 à 100 (de l'ultra oligotrophie à l'hyper eutrophie).

Leur confrontation directe doit permettre ainsi de discerner facilement les concordances ou les discordances existant entre les principaux éléments fonctionnels du milieu.

Les indices physico-chimiques

Indice Pigments chlorophylliens¹

$I_C = 16 + 41,89 \times \log_{10}(X+0,5)$ où X est la somme de la chlorophylle_a et de la phéophytine_a exprimée en µg/l. X représente la moyenne des résultats obtenus sur l'échantillon intégré en dehors du brassage hivernal (campagnes 2, 3 et 4).

Indice Transparence

$I_T = 82 - 66,44 \times \log_{10}(X)$ où X est la moyenne des profondeurs de Secchi (en m) mesurées pendant la même période que précédemment.

La moyenne de ces deux indices constitue le premier indice fonctionnel : Indice **Production**.

Indice P total hiver

$I_{PTH} = 115 + 39,6 \times \log_{10}(X)$ où X est la valeur du phosphore total (mg/l), mesurée lors de la campagne de fin d'hiver et obtenue à partir de l'échantillon intégré.

Indice N total hiver

$I_{NTH} = 47 + 65 \times \log_{10}(X)$ où X est la valeur de l'azote total (mg/l), mesurée lors de la campagne de fin d'hiver et obtenue à partir de l'échantillon intégré².

La moyenne de ces deux indices constitue l'indice fonctionnel **Nutrition**.

Indice Consommation journalière en O₂ dissous

$I_{O_2j} = -50 + 62 \times \log_{10}(X+10)$ où X est la valeur de la consommation journalière en oxygène dissous en mg/m³/j.

Cet indice constitue l'indice fonctionnel **Dégradation**.

Indice P total du sédiment

$I_{PTS} = 109 + 55 \times \log_{10}(X)$ où X est la valeur du phosphore total du sédiment (en % de MS), obtenue lors de la campagne de prélèvement des sédiments ayant lieu normalement en fin de période de production biologique.

Cet indice constitue l'indice fonctionnel **Stockage des minéraux du sédiment**.

¹ Quand les teneurs des paramètres constitutifs de l'Indice pigments chlorophylliens (Ic) sont en dessous du seuil de quantification (SQ=1), la valeur retenue pour les "pc" est donnée par une fourchette de valeurs (par exemple, si [chl a] <1 et [phéopigments] <1, alors 0 <[chl a + pheo] < 2), l'Ic résultant est également donné par une fourchette de valeurs. Pour le calcul de l'indice production, on prend l'indice moyen de Ic.

² Les teneurs en nitrates, nitrites et azote kjeldahl sont prises en compte. Quand l'un des éléments est sous le seuil de quantification (SQ), sa valeur est donnée par une fourchette de valeurs : 0 <N < SQ, la concentration en azote total et l'indice Ntot hiver seront également exprimées sous la forme d'une fourchette de valeurs. Pour le calcul de l'indice nutrition, on prend l'indice moyen Ntot hiver.

Indice Perte au feu du sédiment

$I_{PF} = 53 \times \log_{10}(X)$ où X est la valeur de la Perte au feu du sédiment (en % de MS), obtenue lors de la même campagne que précédemment.

Cet indice constitue l'indice fonctionnel **Stockage de la matière organique du sédiment**.

Indice P total de l'eau interstitielle

$I_{PTI} = 63 + 33 \times \log_{10}(X)$ où X est la valeur du phosphore total de l'eau interstitielle (mg/l), obtenue lors de la campagne de sédiment.

Indice Ammonium de l'eau interstitielle

$I_{NH4I} = 18 + 45 \times \log_{10}(X+0,4)$ où X est la valeur de l'ammonium de l'eau interstitielle (mg/l de N), obtenue lors de la campagne de sédiment.

La moyenne de ces deux indices constitue l'indice fonctionnel **Relargage**.

Quatre campagnes de prélèvements sont réalisées dans le cadre du protocole de la Diagnose rapide.

A partir de ces six indices fonctionnels, deux indices physico-chimiques moyens peuvent être calculés pour synthétiser les résultats :

- Un indice physico-chimique moyen de pleine eau = moyenne des indices fonctionnels nutrition, production et dégradation ;
- Un indice physico-chimique moyen du sédiment = moyenne des indices fonctionnels stockage des minéraux du sédiment, stockage de la matière organique du sédiment et relargage.

Les indices biologiques sont au nombre de trois :

L'Indice Planctonique est calculé à partir des listes floristiques obtenues lors des différentes campagnes de la période de production biologique.

L'indice s'appuie sur des coefficients de qualité (Qi) attribués à chaque groupe algal (*les coefficients les plus élevés étant attribués aux groupes les plus liés à l'eutrophisation*) et sur des classes d'abondances relatives (Aj).

IP = moyenne de $\sum Qi \times Aj$ sur la base des résultats obtenus lors des trois campagnes estivales.

Avec les valeurs suivantes pour Qi et Aj :

Groupes algaux	Qi
Desmidiées	1
Diatomées	3
Chrysophycées	5
Dinophycées et Cryptophycées	9
Chlorophycées (sauf Desmidiées)	12
Cyanophycées	16
Eugléniens	20

Coefficients attribués aux groupes algaux repères

Abondance relative	Aj
0 à ≤ 10	0
10 à ≤ 30	1
30 à ≤ 50	2
50 à ≤ 70	3
70 à ≤ 90	4
90 à ≤ 100	5

Classes d'abondance relative du phytoplancton

L'indice planctonique tel que décrit dans la diagnose rapide est issu de prélèvements réalisés au filet à plancton. Les prélèvements réalisés dans le cadre de la DCE sont des prélèvements d'eau brute intégrés sur la zone euphotique (2,5 fois la transparence mesurée à l'aide du disque de Secchi). **Les abondances relatives des différents groupes ont été évaluées à partir des biovolumes algaux.**

L'Indice Oligochètes : $IO = 126 - 74 \times \log_{10}(X+2,246)$ où X est la moyenne entre l'IOBL de la plus grande profondeur et la valeur moyenne des IOBL de profondeur intermédiaire.

L'indice IOBL par point de prélèvement (= 3 « coups » de bennes à une profondeur donnée) = $S + 3\log_{10}(D+1)$ où S = nombre de taxons parmi les oligochètes comptés et D = densité en oligochètes pour 0,1 m².

L'Indice Mollusques : $IM = 122 - 92 \times \log_{10}(X+1,734)$ où X correspond à la valeur de l'IMOL.

L'IMOL n'est appliqué que sur les plans d'eau naturels (pas applicable sur les plans d'eau marnants).

Le tableau ci-dessous présente le mode de détermination de l'indice IMOL.

Tableau III : Tableau standard de détermination de l'indice IMOL.

Table III : Procédure of the determination of index IMOL.

Niveau d'échantillonnage	Repères malacologiques	Indices	Exemples (dates de prospection)
$Z_1 = 9/10 Z_{max}$	- Gastéropodes et Bivalves présents	8	Léman (1963)
	- Gastéropodes absents, Bivalves seuls présents	7	Bourget (1940), Longemer (1977), Grand Maclu (1983), Chalain (1984),
Absence de mollusques en Z_1			
$Z_2 = -10 \text{ m}$ (20 m) ⁽²⁾	- Deux genres ou plus de deux genres de Gastéropodes présents	6	Lac Léman (1987), Saint-Point (1978) Grand Clairvaux (1982), Laffrey (1989).
	- Un seul genre de Gastéropode présent	5	Le Bourget (1988), Rémoray (1978 et 1989), Les Rousses (1980).
	- Gastéropodes absents, pisdies présentes ⁽¹⁾	4	Gérardmer (1977), l'Abbaye (1980), Petit Clairvaux (1982), Val (1986).
Absence de mollusques en Z_2			
$Z_3 = -3 \text{ m}$ (5-6 m) ⁽²⁾	- Deux genres ou plus de deux genres de Gastéropodes présents	3	<i>Petit Maclu (1983), Antre (1984), Petit Etival (1985).</i>
	- Un seul genre de Gastéropode présent	2	<i>Grand Etival (1985)</i>
	- Gastéropodes absents, pisdies présentes ⁽¹⁾	1	Illy (1984), Narlay (1984), Aydat (1985), Bonlieu (1985), Nantua (1988), Sylans (1988), Petitchet (1989), Lamoura (1988), Pierre-Chatel (1989)
	- Absence de mollusques	0	Lac des Corbeaux (1984), Lac Vert (1985), Lispach (1984),

(1) avec plus d'un individu par échantillon de 3 bennes.

(2) proposition pour les lacs profonds de grandes dimensions.

Les critères de l'état écologique et de l'état chimique

Les critères à prendre en compte et les modalités de calcul et d'agrégation des différents éléments de qualité permettant l'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique des plans d'eau sont détaillés dans l'« Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface ».

Les critères pris en compte actuellement sont résumés ci-dessous (pour plus de précisions, se référer à l'arrêté).

Evaluation de l'état (/du potentiel) écologique :

- Eléments de qualité biologiques

Elément de qualité	Métriques/Paramètres	PLANS D'EAU NATURELS					PLANS D'EAU D'ORIGINE ANTHROPIQUE
		Limites des classes d'état					
		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
Phytoplancton	[Chl-a] moyenne estivale (µg/l)	Cf. Arrêté ¹					
	IPL (Indice Planctonique)	25	40	60	80		
Invertébrés	IMOL (Indice Mollusque)*	8	7	4	1		
	IOBL (Indice Oligochètes de Bioindication Lacustres)*	15	10	6	3		

* : paramètres complémentaire pour conforter le diagnostic

¹ ces limites sont calculées par plan d'eau selon une formule dépendante de la profondeur moyenne du plan d'eau

Les travaux réalisés jusqu'à présent n'ont pas permis de produire des valeurs seuils pour les éléments de qualité macrophytes et poissons.

- Eléments physico-chimiques généraux

Paramètres par élément de qualité	Limites des classes d'état				
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Nutriments					
N minéral maximal (NO ₃ + NH ₄)(mg N/l)	0,2	0,4	1	2	
PO ₄ maximal (mg P/l)	0,01	0,02	0,03	0,05	
Phosphore total maximal (mg P/l)	0,015	0,03	0,06	0,1	
Transparence					
Transparence moyenne estivale (m)	5	3,5	2	0,8	
Bilan de l'oxygène					
Présence ou absence d'une désoxygénation de l'hypolimnion en % du déficit observé entre la surface et le fond pendant la période estivale (pour les lacs stratifiés)	*	50	*	*	
Salinité	*				
Acidification	*				
Température	*				

* : pas de valeurs établies à ce stade des connaissances

N minéral maximal (NH₄⁺ + NO₃⁻) : azote minéral maximal annuel dans la zone euphotique, c'est-à-dire :

- l'azote minéral « d'hiver », en période de mélange total des eaux, sur échantillon intégré de la zone euphotique, si le temps de séjour est supérieur à 2 mois.

- l'azote minéral maximal observé sur au minimum 3 campagnes « estivales » dans un échantillon intégré de la zone euphotique, si le temps de séjour est inférieur à 2 mois.

PO₄³⁻ maximal : dans les lacs de temps de séjour supérieur à 2 mois, il s'agit de la valeur « hivernale » en période de mélange total des eaux, sur échantillon intégré de la zone euphotique. Dans les plans d'eau de temps de séjour inférieur à 2 mois, c'est le maximum des valeurs de 3 campagnes estivales.

Phosphore total maximal : dans les lacs de temps de séjour supérieur à 2 mois, il s'agit indifféremment de la moyenne annuelle dans la zone euphotique ou de la valeur hivernale en période de mélange complet des eaux, sur échantillon intégré de la zone euphotique. Dans les plans d'eau de temps de séjour inférieur à 2 mois, c'est le maximum des valeurs de 3 campagnes estivales.

Bilan de l'oxygène : paramètre et limites de classes donnés à titre indicatif (ce paramètre est ici considéré en tant que paramètre complémentaire à l'évaluation de l'état).

Il s'agit de la présentation des résultats bruts, un travail ultérieur d'expertise pouvant amener à une évaluation légèrement différente (ex. : pour un plan d'eau naturellement peu transparent, ce paramètre s'avèrera non pertinent et ne sera alors pas pris en compte dans l'évaluation de l'état).

Les règles d'assouplissement décrites par l'arrêté du 25 janvier 2010 pour définir la classe d'état des éléments de qualité physico-chimiques généraux ont été appliquées.

- Polluants spécifiques de l'état écologique

Polluants spécifiques non synthétiques (analysés sur eau filtrée)	
Substances	NQE_MA ($\mu\text{g/l}$)
Arsenic dissous	Fond géochimique + 4,2
Chrome dissous	Fond géochimique + 3,4
Cuivre dissous	Fond géochimique + 1,4
Zinc dissous	Fond géochimique + 3,1 (si dureté ≤ 24 mg CaCO ₃ /l)
	Fond géochimique + 7,8 (si dureté > 24 mg CaCO ₃ /l)
Polluants spécifiques synthétiques (analysés sur eau brute)	
Substances	NQE_MA ($\mu\text{g/l}$)
Chlortoluron	5
Oxadiazon	0,75
Linuron	1
2,4 D	1,5
2,4 MCPA	0,1

NQE_MA : Normes de Qualité Environnementales en Moyenne Annuelle

Au sein des éléments de qualité (EQ), c'est la règle du paramètre le plus déclassant qui est retenue. L'état écologique (plans d'eau naturels) est donné par l'EQ le plus déclassant (dans la limite de l'état « moyen » pour la physico-chimie et les polluants spécifiques). Les éléments hydromorphologiques n'interviennent que pour le classement en très bon état d'une masse d'eau (indicateur des éléments hydromorphologiques en cours de construction).

Le potentiel écologique (plans d'eau anthropiques) est évalué à partir du paramètre chlorophylle a et des éléments physico-chimiques. Pour pallier l'absence de tous les indicateurs biologiques adaptés pour évaluer le bon potentiel, on considère que les pressions hydromorphologiques hors contraintes techniques obligatoires (CTO) se traduisent par un effet négatif sur les potentialités biologiques des masses d'eau (Cf. arrêté du 25 janvier 2010 : tableau permettant d'attribuer une classe de potentiel écologique en prenant en compte les pressions hydromorphologiques non imposées par les CTO).

Dans le cadre de cette note d'interprétation, il a été considéré que les pressions hydromorphologiques non imposées par les CTO étaient nulles à faibles ce qui induit que le potentiel écologique de la masse d'eau est alors défini par les seuls indicateurs biologiques et physico-chimiques.

Un niveau de confiance est attribué à l'état écologique (selon la qualité de la donnée prise en compte, si l'ensemble des EQ ont été déterminés...). Trois niveaux de confiance sont distingués : 3 (élevé), 2 (moyen), 1 (faible).

Evaluation de l'état chimique (2 classes d'état) :

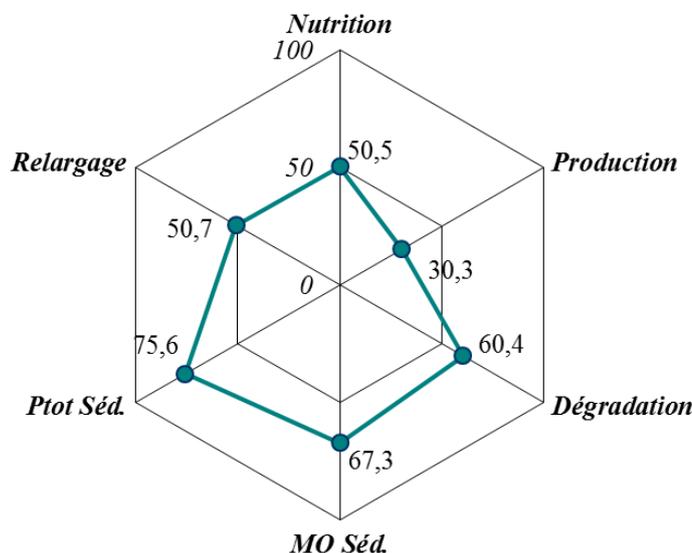
La liste des 41 substances prises en compte dans l'état chimique figure dans l'annexe 8 de l'arrêté du 25 janvier 2010, avec les NQE à respecter en valeur moyenne et en concentration maximale admissible.

Annexe 3 : Résultats de la diagnose rapide

Les indices fonctionnels physico-chimiques

Le calcul des indices avec la valeur des paramètres utilisés est résumé page suivante.

Graphique en radar des indices fonctionnels de la retenue de Puylaurent Suivi 2011

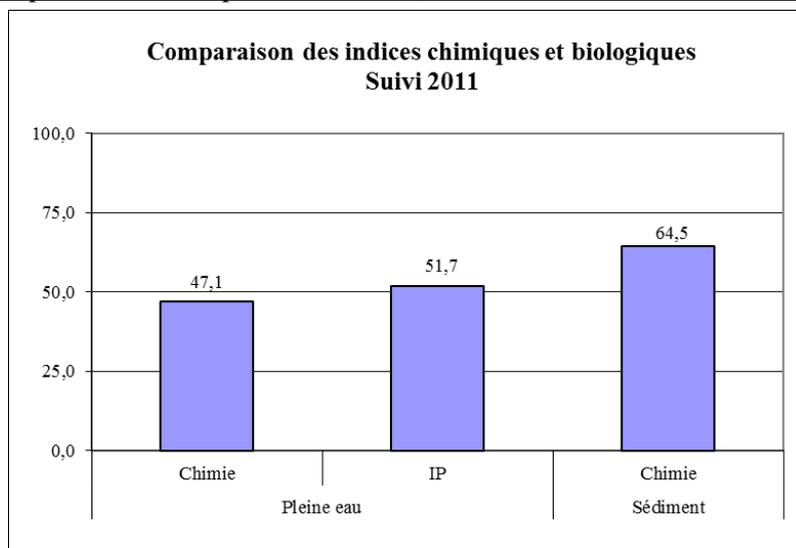


Les résultats obtenus témoignent d'un plan d'eau **méso-eutrophe**.

Les apports nutritifs sont modérés sur la retenue de Puylaurent (l'indice nutrition a pu être sous-évalué compte tenu du démarrage de l'activité biologique en 1^{ère} campagne). L'indice production est faible mais il est également sous-évalué puisqu'il ne prend pas en compte le développement phytoplanctonique précoce constaté en première campagne et il est influencé par la forte transparence des eaux observée en campagne 2 (phase d'eaux claires). L'indice dégradation est plus défavorable, il révèle une forte demande en oxygène pour dégrader la matière organique accumulée dans le fond du plan d'eau.

En effet, la charge du sédiment en matière organique et en phosphore est élevée en raison plus vraisemblablement d'apports initiaux (non enlèvement des débris organiques grossiers lors de la mise en charge du barrage) que d'apports passés autochtones (production biologique). Le relargage de nutriments à l'interface eau/sédiment semble exister mais il est limité par le niveau d'oxygénation correct de l'hypolimnion en période estivale en raison du soutirage des eaux du fond.

Les indices synthétiques : un indice physico-chimique moyen pour chaque compartiment (un pour la pleine eau et un pour le sédiment) est affiché à côté des indices biologiques



IP : Indice Planctonique

Indice chimie pleine eau = moyenne des indices Nutrition, Production et Dégradation

Indice chimie du sédiment = moyenne des indices Relargage, Ptot Séd. et MO Séd.

La chimie des eaux révèle une qualité globale en limite de classes mésotrophe/eutrophe (47,1). La demande élevée en oxygène pour dégrader la matière organique accumulée dans les sédiments pèse sur le résultat obtenu pour l'indice physico-chimique moyen de pleine eau. L'indice planctonique confirme néanmoins ce degré de trophie (51,7) en raison du développement des cyanobactéries en période estivale.

L'indice chimie du sédiment est nettement moins favorable et qualifie le milieu d'eutrophe (64,5). La charge en matière organique et en phosphore est importante et constitue une réserve pour le système lacustre. Les caractéristiques morphologiques du lac (lac "creux" et profond avec températures toujours froides en profondeur) peuvent expliquer en partie une faible capacité d'assimilation du milieu.

Retenue de Puylaurent

Suivi 2011

Les indices de la diagnose rapide

Valeurs brutes et calcul des indices

Les indices physico-chimiques

	Ptot éch intégré hiver (mg/l)	<i>indice Ptot hiver</i>	Ntot éch intégré hiver (mg/l)	<i>indice Ntot hiver</i>	INDICE NUTRITION moyen
2011	0,028	53,5	0,6 < x < 1,6	34,1 < x < 60,9	50,5

	Secchi moyen (m) (3 campagnes estivales)	<i>indice Transparence</i>	Chlorophylle a + Phéopigments (moy 3 camp. estivales en µg/l)	<i>indice Pigments chlorophylliens</i>	INDICE PRODUCTION
2011	7	25,9	1,7 < x < 3,0	30,3 < x < 39,0	30,3

	Conso journalière en O ₂ (mg/m ³ /j)	INDICE DEGRADATION
2011	50,4	60,4

entre campagnes C1 et C4

	Perte au feu (% MS)	indice Perte au feu séd = INDICE stockage MO du séd
2011	18,6	67,3

Correspondance entre indices de la diagnose rapide et niveau trophique	
<i>Indice</i>	<i>Niveau trophique</i>
0-15	Ultra oligotrophe
15-35	Oligotrophe
35-50	Mésotrophe
50-75	Eutrophe
75-100	Hyper eutrophe

	Ptot séd (mg/kg MS)	indice Ptot séd = INDICE stockage des minéraux du séd
2011	2470	75,6

	Ptot eau interst séd (mg/l)	<i>indice Ptot eau intersticielle</i>	NH ₄ eau interst séd (mg/l)	<i>indice NH₄ eau intersticielle</i>	INDICE RELARGAGE
2011	0,33	47,1	7,75	54,3	50,7

Les indices biologiques

	<i>Indice planctonique IPL</i>
2011	51,7

IPL : calculé à partir du biovolume

NB : les valeurs obtenues sur eau interstitielle sont à prendre avec précaution étant donné que la technique de prélèvement employée ne permet pas de maintenir l'échantillon dans les conditions physico-chimiques régnant en profondeur, ce qui peut alors biaiser les résultats obtenus.

Annexe 4 : Potentiel écologique au sens de la DCE

Classes d'état

	Très bon (TB)
	Bon (B)
	Moyen (MOY)
	Médiocre (MED)
	Mauvais (MAUV)

Niveau de confiance

3	Elevé
2	Moyen
1	Faible

Le potentiel écologique est défini par agrégation de l'état de chacun des éléments de qualité selon les règles décrites dans l'« Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface ».

La retenue de Puylaurent a un temps de séjour évalué à 66 jours qui le place en temps de séjour long.

Nom ME	Code	Type	Ensembles agrégés des éléments de qualité		Polluants spécifiques de l'état écologique	Altérations hydromorphologiques non imposées par les CTO**	Potentiel écologique	Niveau de confiance
			Biologiques	Physico-chimiques généraux				
Puylaurent	FRDL88	MEFM*	TB	B	B	Nulles à faibles	B	2/3

* MEFM : masse d'eau fortement modifiée / ** CTO : contraintes techniques obligatoires

Les ensembles agrégés des éléments de qualité biologiques et physico-chimiques généraux sont respectivement classés en très bon état et bon état.

Concernant les polluants spécifiques de l'état écologique, trois des quatre métaux figurant à la liste des polluants spécifiques ont été quantifiés durant le suivi, sans toutefois dépasser les normes de qualités environnementales (NQE) définies pour ces paramètres. Arsenic et cuivre ont été systématiquement quantifiés à chacune des campagnes. La quantification du zinc est plus ponctuelle : ce paramètre n'a été mesuré que sur 2 des 4 prélèvements réalisés sur l'année.

Le tableau suivant détaille la classe d'état de chaque paramètre pris en compte dans les éléments de qualité biologiques et physico-chimiques généraux.

Nom ME	Code ME	Type	Paramètres biologiques	Paramètres physico-chimiques généraux			
			Chlo-a	N _{min} max	PO ₄ ³⁻ max	Ptot. max	Transp.
Puylaurent	FRDL88	MEFM*	1,7 < x < 2,0	0,63 < x < 0,67	0,008	0,028	7,0

Selon les règles de l'arrêté du 25 janvier 2010, les paramètres biologiques et les paramètres physico-chimiques généraux sont classés en état bon à très bon hormis la concentration maximale en azote minéral qui présente un état moyen. La retenue de Puylaurent est donc classée en **bon potentiel écologique** selon la règle d'assouplissement du principe du paramètre déclassant, décrite dans l'arrêté.

Chlo-a : concentration moyenne estivale en chlorophylle-a dans la zone euphotique (µg/L).

Nmin max : concentration maximale en azote minéral (NO₃⁻ + NH₄⁺) (mg/L).

PO₄³⁻ max : concentration maximale en phosphate dans la zone euphotique (mg P /L).

Ptot. Max : concentration maximale en phosphore dans la zone euphotique (mg/L). Pour les lacs dont le temps de séjour moyen annuel est supérieur à 2 mois, Ptot. max est la valeur la plus défavorable entre la moyenne annuelle dans la zone euphotique et la valeur hivernale en période de mélange complet des eaux.

Transp. : transparence (m), moyenne estivale

Des paramètres complémentaires peuvent être intégrés au titre de l'expertise du potentiel écologique :

			Paramètres complémentaires
			physico-chimiques généraux
Nom ME	Code ME	Type	Déficit O ₂
Puylaurent	FRDL88	MEFM*	22,6

Le déficit en oxygène sur le plan d'eau est considéré comme faible et confirme donc le bon potentiel

observé.

Déficit O₂ : déficit en oxygène entre la surface et le fond du lac (%). Pour chacune des campagnes C2, C3 et C4, on calcule le déficit : $D = (O_2(s) - O_2(f)) / O_2(s)$, avec $O_2(s)$ la valeur moyenne en oxygène dissous dans les 3-4 premiers mètres et $O_2(f)$ la valeur moyenne en oxygène dissous dans les 3-4 derniers mètres. La valeur finale est obtenue en faisant la moyenne des 3 déficits calculés.

Annexe 5 : Etat chimique au sens de la DCE

Classes d'état chimique

	Bon
	Mauvais

	Etat chimique
Puylaurent	Bon

La retenue de Puylaurent est classée en **bon état chimique**.

Parmi les 41 substances de l'état chimique, 3 substances ont été quantifiées (sans toutefois dépasser les NQE) :

- Un composé métallique : le nickel, quantifié sur trois des quatre campagnes à une faible concentration (<1 µg/l).
- Un HAP, le naphthalène, quantifié sur un seul échantillon en faible concentration (0,03 µg/l sur l'échantillon intégré du mois de juillet).
- Un trichlorobenzène : le 1,2,4-trichlorobenzène, également quantifié sur l'échantillon du mois de juillet (0,02 µg/l). Ce composé entre dans la composition d'insecticides, de produits de nettoyage pour fosses septiques ou égouts et de produits de préservation du bois.

La liste des 41 substances de l'état chimique ainsi que leur Norme de Qualité Environnementale sont précisées dans l'arrêté du 25 janvier 2010.

Les micropolluants quantifiés dans l'eau (sur toutes les substances recherchées : molécules DCE et autres molécules analysées)

Les pesticides quantifiés :

Une centaine de molécules a été recherchée à chaque campagne sur l'échantillon intégré de la zone euphotique (dont seule une quinzaine figure dans la liste des 41 substances de l'état chimique). Aucun pesticide n'a été quantifié durant le suivi.

Les micropolluants quantifiés (hors pesticides) :

En complément des substances quantifiées déjà citées, 7 autres paramètres ont été quantifiés :

- 5 métaux : aluminium, baryum, antimoine, fer et manganèse.
- Un dérivé du benzène (BTEX) : le toluène, quantifié à une faible concentration uniquement sur l'échantillon de mars (0,3 µg/l).
- L'acide monochloroacétique, quantifié uniquement sur l'échantillon intégré de la campagne de septembre (8 µg/l).

Les micropolluants quantifiés dans les sédiments :

Sur les 170 substances recherchées sur sédiments, 31 ont été quantifiées. Il s'agit principalement de métaux (24 substances) et de HAP (6 substances). Un plastifiant, le DEHP, a également été quantifié à une relativement faible concentration (180 µg/kg de Matière Sèche – MS).

Parmi les métaux quantifiés, les concentrations observées en arsenic, zinc et plomb sont élevées comparativement aux moyennes rencontrées pour ces paramètres sur les plans d'eau suivis dans le cadre du programme de surveillance sur la période 2007-2011. Une origine géologique pourrait expliquer certaines de ces fortes concentrations, des mines de zinc et de plomb étant anciennement exploitées dans la région.

Concernant les HAP, les concentrations mesurées restent relativement faibles, comprises entre 12 µg/kg MS (indéno(1,2,3c)pyrène) et 61 µg/kg MS pour le fluoranthène.

28 PCB ont été recherchés sur le prélèvement de sédiment effectué le 13 septembre 2011. Aucune de ces substances n'a été quantifiée (résultat d'analyse < 1 µg/kg MS pour chacune de ces substances).

Annexe 6 : Eléments complémentaires d'interprétation

Spécificités du plan d'eau et de l'année de suivi

La retenue de Puylaurent est située dans le département de la Lozère (48) à une altitude de 939 m NGF sur les communes de la Bastide-Puylaurent et de Prévenchères. Elle collecte les eaux du Chassezac et de son affluent, le ruisseau de Malaval, grâce à sa voute récente (1995) de 73 m de hauteur. La production d'énergie électrique est la principale vocation de cet ouvrage, propriété d'EDF. Un fort marnage estival et l'encaissement de ce plan d'eau n'autorise pas la pratique de loisirs aquatiques. Sa superficie est de 50 ha pour une capacité de stockage de 12,8 millions de m³. La profondeur maximale mesurée en 2011 est de 58 m. Cependant, l'accumulation d'arbres et autres débris organiques grossiers (non enlèvement lors de la mise en charge du barrage) n'a pas permis une mesure précise de la profondeur maximale.

Le climat de ce secteur est caractérisé par une influence méditerranéenne sensible avec des étés relativement chauds et secs. Cependant, des épisodes cévenols de forte pluie peuvent se produire du printemps à l'automne mais ils demeurent plus fréquents en septembre et octobre.

Les rives du plan d'eau sont abruptes et recouvertes dans sa partie Ouest par une forêt de feuillus. Elles présentent un caractère naturel marqué, sans autre signe d'urbanisation que l'ouvrage hydraulique. La majeure partie du plan d'eau (à l'exception de la rive gauche sur la commune de la Bastide-Puylaurent) est comprise dans la zone d'adhésion du Parc National des Cévennes.

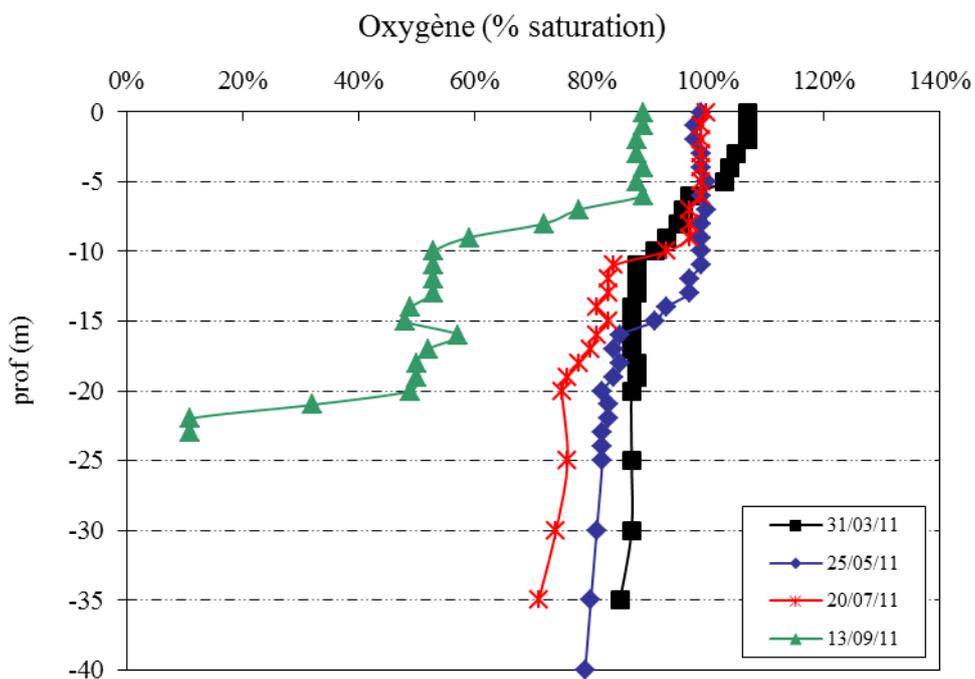
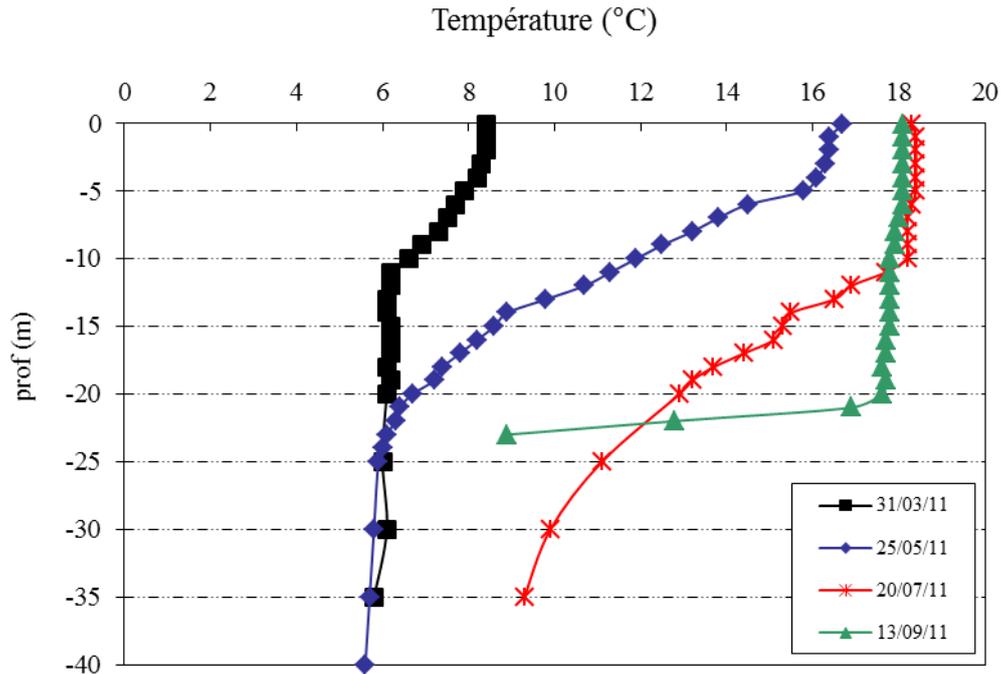
La partie Est des Cévennes a connu un hiver 2010-2011 frais avec un cumul de précipitations supérieur aux normales. Alors que le printemps s'est révélé exceptionnellement chaud et sec sur une grande partie du pays, les conditions météorologiques dans les Cévennes ont été plus fraîches et arrosées. Les températures et les précipitations estivales ont été conformes aux moyennes saisonnières. Enfin, l'automne a été marqué par des températures élevées et une pluviométrie importante.

Les périodes d'intervention pour les différentes campagnes de prélèvements menées en 2011 ne correspondent pas totalement aux préconisations de la méthodologie. La 1^{ère} campagne s'est déroulée après démarrage de l'activité biologique. La seconde a eu lieu en période d'eaux claires.

La suite du document expose des compléments d'informations concernant les profils de températures et d'oxygène et le peuplement phytoplanctonique.

Profils de température et d'oxygène :

Des profils verticaux ont été réalisés lors des quatre campagnes. Les profils de température (°C) et de saturation en oxygène dissous (%) sont fournis sur les graphiques suivants :



La 1^{ère} campagne est marquée par un léger réchauffement des eaux de surface (8,4°C). A partir de 11 m de profondeur, la température est homogène à environ 6°C. L'oxygène dissous n'est pas homogène non plus sur toute la colonne d'eau. Après le brassage hivernal, on peut supposer qu'il existait déjà une déplétion de ce paramètre compte tenu de la désoxygénation de la couche profonde (87 % de saturation à partir de -11 m). L'activité photosynthétique compense quelque peu cette désoxygénation dans la couche de surface : l'oxygène dissous présente un gradient depuis la surface (107% de saturation) jusqu'à -11 m.

Au printemps, la stratification des eaux de la retenue de Puylaurent se met en place. On observe ainsi un gradient thermique entre la surface (16,7°C) et -25 m (5,9°C). Les eaux du fond demeurent donc froides.

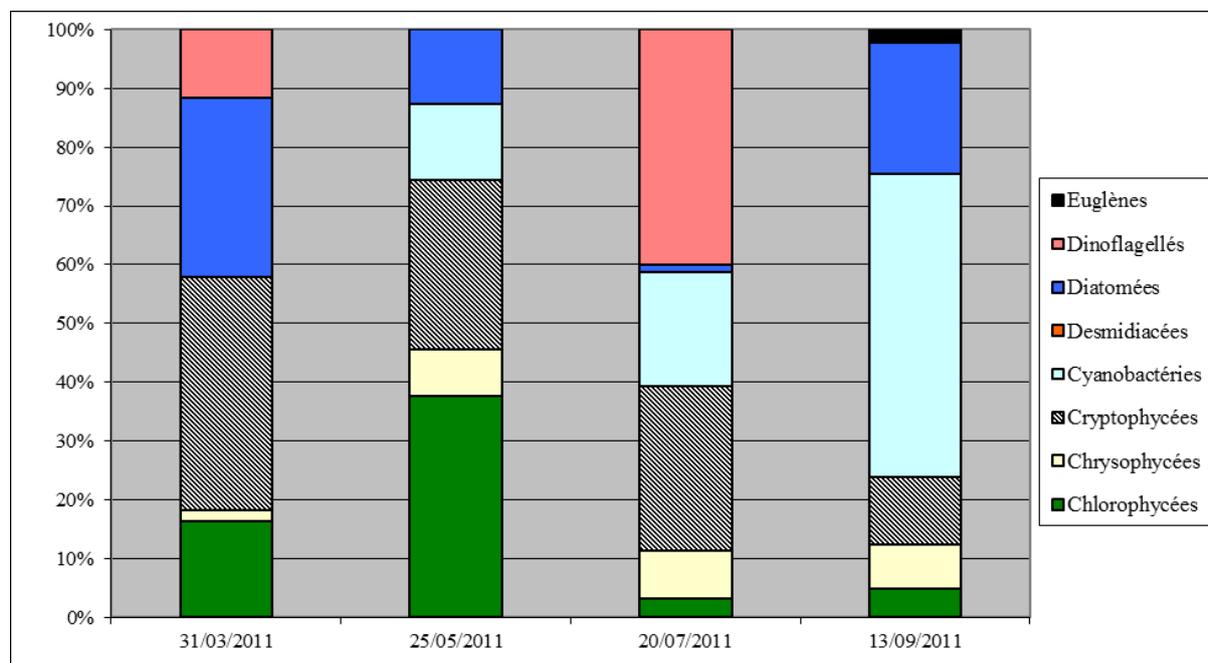
Au cours de la période estivale (campagne 3), le déstockage par soutirage des eaux du fond ne permet pas une stratification nette de la colonne d'eau. En effet, le 20/07/2011, on note l'absence d'un hypolimnion : la thermocline est établie entre 10 m de profondeur et le fond (-35 m), les eaux épilimniques sont à 18,4°C alors que les eaux du fond sont à 9,3°C.

Au cours de ces 2 campagnes, la concentration en oxygène dissous reste élevée (100% de saturation jusqu'à -13 m en campagne 2 et jusqu'à -9 m en campagne 3). En profondeur, la déplétion en oxygène reste peu marquée (environ 80% de saturation). Une oxycline est donc établie entre 13 et 16 m de profondeur le 25/05/2011 puis entre 9 et 11 m de profondeur le 20/07/2011.

Classiquement, en fin d'été, la thermocline s'enfonce. L'épilimnion s'étend donc jusqu'à 20 m de profondeur (18°C). La profondeur n'étant plus que de 24 m en raison du déstockage, seul l'ébauche de la thermocline est visible entre -20 m et le fond. La consommation en oxygène s'accroît en profondeur avec la dégradation de la matière organique : 11% de saturation à -23 m. Le déstockage important de la retenue perturbe le profil de la colonne d'eau : il existe 2 diminutions rapides de l'oxygène, la première entre 6 et 10 m de profondeur (-40% d'oxygène dissous) et la seconde entre 20 et 22 m de profondeur (-40% d'oxygène dissous).

Le peuplement phytoplanctonique :

Les échantillons destinés à la détermination du phytoplancton sont constitués d'un prélèvement intégré sur la zone euphotique (équivalent à 2.5 fois la transparence lors de la campagne). Le graphique suivant présente la répartition du phytoplancton par groupe algal (relatif à la diagnose rapide) à partir des résultats exprimés en biovolumes (mm^3/l) lors des quatre campagnes.



Répartition du phytoplancton sur la retenue de Puylaurent à partir des biovolumes (mm^3/ml)

Le tableau ci-dessous donne les abondances phytoplanctoniques à chaque campagne en nombre de cellules par millilitre.

Puylaurent	31/03/2011	25/05/2011	20/07/2011	13/09/2011
Total (nombre cellules/ml)	5542	886	746	4040

Globalement, le peuplement phytoplanctonique présente une abondance faible (746 à 5542 cellules/ml). L'effectif est maximal en campagne 1, après démarrage de l'activité biologique. Il est très faible durant les 2 campagnes suivantes (< 1000 cellules/ml) en raison du broutage par le zooplancton d'abord et du déficit en éléments nutritifs (sels minéraux) ensuite qui ne permet pas la reconstitution d'un peuplement abondant. Enfin, la dernière campagne est marquée par un nouveau développement algal (4040 cellules/ml). La diversité taxonomique est moyenne (15 à 24 taxons).

En fin d'hiver, le peuplement phytoplanctonique est dominé en abondance par les diatomées (55% du

peuplement). Le taxon le plus abondant, *Aulacoseira sp.*, étant de taille réduite, les diatomées représentent seulement 30% du biovolume total. Concernant les autres groupes algaux, les cryptophycées (*Rhodomonas minuta var. nannoplanctica* notamment) et les chlorophycées sont également bien représentées.

La campagne 2 est caractérisée d'une part, par l'importante diminution du peuplement phytoplanctonique et d'autre part, par le développement de la cyanobactérie *Aphanizomenon flos-aquae* qui représente à elle seule 23% de l'effectif global et 13% du biovolume total. Les chlorophycées avec l'espèce commune *Chlorella vulgaris* sont proportionnellement les plus abondantes (31% de l'effectif global et 38% du biovolume total).

En campagne 3, les cyanobactéries se développent au détriment des chlorophycées. Elles représentent 65% du peuplement en abondance et 19% en biovolume. On observe également la bonne représentation des dinoflagellés en termes de biovolume cellulaire (40% du peuplement) alors que seulement 4 individus ont été dénombrés : 3 cellules de *Ceratium hirundinella* et 1 cellule de *Gymnodinium lantzschii*.

Aphanizomenon flos-aquae et secondairement *Aphanizomenon issatschenkoi* et *Anabaena solitaria* colonisent massivement le milieu en campagne 4 : les algues bleues représentent alors 70% de l'effectif global et 52% du biovolume total. On retrouve également quelques diatomées, notamment les taxons *Fragilaria crotonensis* et *Aulacoseira sp.*, pour 18% à 22% du peuplement phytoplanctonique.

Le peuplement phytoplanctonique est relativement déséquilibré : les conditions sont favorables au développement des diatomées en fin d'hiver (température froide et forte concentration en silice dissoute). La période estivale est ensuite caractérisée par le développement et la domination des cyanobactéries mais davantage en termes d'abondance que de biovolume. L'indice phytoplanctonique (IPL) est relativement élevé (51,7), qualifiant le milieu d'eutrophe. L'indice calculé à partir de l'abondance cellulaire confirme ce constat (56,7).